

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 153

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , les actions de recherche participative et de mise en débat au sein d'espaces scientifiques et non scientifiques des connaissances, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cosignataires saluent l'intégration du respect de l'intégrité scientifique dans les critères d'évaluation. Les cosignataires proposent également d'intégrer dans ces critères la promotion des autres formes de recherche, incluant les sciences participatives où le public est inclus aux projets et plus généralement favoriser la recherche participative.